

CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL

Lorraine – Luxembourg – Rhénanie-Palatinat – Sarre – Wallonie

INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Lothringen – Luxemburg – Rheinland-Pfalz – Saarland – Wallonien 19, rue du Marché-aux-Herbes. L-1728 Luxembourg Tél.: (352) 46 69 66-1 Fax: (352) 46 69 66-267

2000-10F

Annexe 9

RECOMMANDATION

concernant le travail de la Fondation pour la coopération culturelle francoallemande

- Le CPI apprécie les activités de la Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande comme étant une contribution importante à la promotion des relations culturelles entre la France et l'Allemagne et à l'amélioration du travail culturel transfrontalier.
- 2. Le CPI attache une importance particulière au travail culturel transfrontalier, à la coopération et à l'information transfrontalière dans le domaine de la culture pour que la Grande Région Sarre/Lor/Lux/Rhénanie-Palatinat/Wallonie se resserre d'avantage et que les habitants de la Grande Région développent la notion d'appartenir à une même région transfrontalière.
- 3. Le CPI est d'avis que la Fondation pour la coopération culturelle francoallemande pourrait servir d'exemple pour la création d'une institution similaire destinée à l'ensemble de la Grande Région Sarre/Lor/Lux/Rhénanie-Palatinat/Wallonie.

Trèves, le 8 décembre 2000